




Maine et Loire

Accueil dans les mairies, MSAP et MFS :

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Mr Derrac veut y installer «la femme ou l'homme orchestre» pour le compte de la DDFIP de Maine et Loire !



Lors de la votation, 95,04 % des agents se sont prononcés contre les plans Darmanin/Derrac. Malgré les revers enregistrés par le Directeur local (Grèves, pétition,...) celui-ci, contre la volonté des agents, continue à démanteler, avec zèle le réseau départemental !

Alors qu'il spécialise les tâches en créant des SGC, « la femme ou l'homme orchestre » chargé-e de cette mission, un jour ou deux par semaine dans une mairie, une MSAP ou une MFS devra avoir une compétence de haut niveau pour répondre aux multiples sollicitations, une sorte de SIP, SDIF, Trésorerie, tous grades confondus (A+, A, B et C)... **à lui ou elle tout-e seul-e !**

Quelle aubaine en période de suppressions d'emplois, de liquidation des vrais services publics avec front et back office dans un même lieu, il fallait y penser, ah ces énarques !

Ci-dessous les 14 principales « volontés du chef », selon ce dernier, le citoyen se présentant à cet accueil pourra immédiatement :

- 1) Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales.
- 2) Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne.
- 3) Être aidé pour déclarer ses revenus.
- 4) Gérer son prélèvement à la source.
- 5) Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation).
- 6) Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux).
- 7) Faire une réclamation contentieuse.
- 8) Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année.
- 9) Payer par carte bancaire et/ou électroniquement les impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes, et déposer des chèques.
- 10) Acheter des timbres fiscaux numériques.
- 11) Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement qui pourront être accordés sous couvert d'une délégation du comptable concerné.
- 12) Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours.
- 13) Obtenir un bordereau de situation.
- 14) Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Le Directeur précise que ces démarches seront réalisées avec l'accord et en présence de l'usager concerné. **HEUREUSEMENT!** Les entreprises, quant à elles, continueront à être gérées et renseignées par les services des impôts des entreprises. **OUF!** L'agent-e aura à sa disposition entre autres, un ordinateur avec une clé 4G et un téléphone portable en espérant du réseau pendant la durée de la permanence.

FO DGFIP 49, comme plus de 95 % des collègues de Maine et Loire exige l'abandon du Nouveau Réseau de Proximité voulu par Mr Darmanin et mis en musique presto par Mr Derrac.